

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | QUALIFICATION

# CESS2020

## FRANÇAIS

### GUIDE DE PASSATION



PASSATION JUIN 2021

# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>L'épreuve.....</b>	<b>5</b>
1. Description de l'épreuve.....	5
2. Documents de l'épreuve .....	6
3. Confidentialité de l'épreuve .....	7
4. Modalités de passation .....	7
5. Adaptations de l'épreuve.....	8
6. Modalités de correction et d'encodage des résultats.....	9
<b>Modalités de réussite .....</b>	<b>9</b>
<b>Retour qualitatif sur l'épreuve .....</b>	<b>10</b>
<b>Contacts utiles .....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 1 : grille d'évaluation de l'épreuve de transition.....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 2 : grille d'évaluation de l'épreuve de qualification.....</b>	<b>15</b>

# INTRODUCTION

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) sont obligatoires dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les compétences terminales, dans deux disciplines – le français et l'histoire – dans l'enseignement de transition et dans une discipline – le français – dans l'enseignement de qualification.

Leur mise en place répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs.

La participation à l'épreuve externe commune est obligatoire pour les élèves inscrits en :

- 6<sup>e</sup> année de l'enseignement général ou en 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique ou artistique de transition dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4 ;
- 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique ou artistique de qualification et 7<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

L'épreuve de transition est destinée aux élèves de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

L'épreuve de qualification est destinée aux élèves de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique et artistique de qualification et de 7<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel.

Ce **guide de passation** contient toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite de l'épreuve. Les indications précises relatives à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats font quant à elles partie du **guide de correction**, qui sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible aux directions le jeudi 17 juin 2021.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- Monsieur Stéphane ADAM, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;
- Madame Mélanie BOST, attachée à la Direction générale du Pilotage du système éducatif ;
- Monsieur Jean-François DELESTRAIT, inspecteur ;
- Monsieur Xavier DESSAUCY, professeur ;
- Monsieur Vincent GERARDY, inspecteur ;
- Madame Amélie GILRON, professeure ;
- Madame Françoise GOFFIN, inspectrice et vice-présidente du groupe ;
- Madame Marjolaine MALENGREAU, professeure ;
- Madame Laurence MOULART, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Madame Sabine RAZÉE, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Madame Barbara SWAELENS, professeure ;
- Madame Christine VANDERHAEGHE, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Madame Sylvie VANHECKE, conseillère au soutien et à l'accompagnement.

# L'ÉPREUVE

## 1. Description de l'épreuve

Les épreuves du CESS français dispensées dans l'enseignement de transition et dans l'enseignement de qualification ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences. Cette année, elles évaluent spécifiquement la compréhension à la lecture de textes à visée informative et argumentative et la rédaction d'un avis argumenté en réaction à une opinion.

L'épreuve destinée aux élèves de la section de **transition** évaluera les compétences de lecture et d'écriture à partir d'un questionnaire de lecture et à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une opinion (lettre ouverte). Dans le cadre de cette épreuve, la lettre ouverte se définit comme un texte argumenté publié dans un média en réaction à des propos diffusés. Elle s'adresse à leur(s) auteur(s) en vue de défendre une opinion personnelle relative à ces propos. L'élève réagit à une opinion formulée dans un des documents et mise en exergue dans la consigne. Il présente cette opinion, défend une thèse, propose une argumentation personnelle et conclut.

L'épreuve destinée aux élèves de la section de **qualification** évaluera les compétences « naviguer dans plusieurs textes ; sélectionner des textes et des informations adéquats » (UAA 1) et « réagir et prendre position » (UAA 3) à partir d'un questionnaire de lecture et à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une opinion (courrier de lecteur). Dans le cadre de cette épreuve, le courrier de lecteur se définit comme un avis argumenté adressé au lectorat d'un média en réaction à une opinion publiée. L'élève réagit à une opinion formulée dans un des documents et mise en exergue dans la consigne. Il présente cette opinion, défend une thèse, propose une argumentation personnelle et conclut.

## 2. Documents de l'épreuve

Ce **guide de passation** présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception sur la plateforme sécurisée accessible à la direction. Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune, ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Le jour de la passation, à partir de 7 h du matin, la direction, la personne désignée par celle-ci ou le représentant du pouvoir organisateur est invité(e) à ouvrir les paquets qui contiennent les carnets destinés aux élèves et à répartir ceux-ci entre les enseignants concernés.

Chaque paquet contient :

- **pour la version standard :**

10 exemplaires du livret *Documents et questionnaire*.

- **pour les versions adaptées V1 et V2 :**

- 1 exemplaire du *Questionnaire* ;
- 1 exemplaire du *Portefeuille de documents*.

Le **guide de correction** sera également disponible sur la plateforme sécurisée, après la passation de l'épreuve.



Des dispositions particulières ont dû être prises par l'Administration en raison de la situation sanitaire. L'annulation des épreuves de juin 2020 ayant été actée après l'impression de l'ensemble des documents à destination des élèves, la possibilité d'utiliser les épreuves de juin 2020 en 2021 a été étudiée. Après vérification par les concepteurs des épreuves de leur conformité avec les essentiels, il a été décidé, par souci écologique et économique, de conserver l'ensemble des documents en vue d'une utilisation en juin 2021. **En conséquence directe de cette décision, les livrets et portefeuilles de documents de juin 2021 seront estampillés « CESS 2020 ». Ceci n'est pas une erreur.** Nous invitons les équipes pédagogiques à rassurer préalablement les élèves à ce propos.

### 3. Confidentialité des documents liés à l'épreuve

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

Selon l'article 36/21 du décret du 2 juin 2006 tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Le directeur de l'établissement scolaire, les membres du personnel travaillant dans les établissements et le cas échéant le personnel sous contrat de bénévolat exerçant des prestations dans les établissements sont tenus au secret professionnel quant au contenu de l'épreuve externe commune et à toutes les informations qui permettent d'y accéder. En cas de violation de l'obligation de secret, l'article 458 du Code pénal s'applique. »

Selon l'article 36/22 du décret du 2 juin 2006 tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Toute personne qui aura ouvert – en violation des consignes et modalités de passation – un paquet scellé contenant un ou plusieurs exemplaires des épreuves avant son utilisation dans le cadre desdites épreuves sera punie des mêmes peines que celles prévues à l'article 460 du Code pénal.

Toute personne qui aura, avant son utilisation dans le cadre des épreuves, recelé, reçu en échange ou à titre gratuit, possédé sous quelque forme que ce soit, acheté, reproduit ou transféré par quelque moyen que ce soit tout ou partie du contenu de cette épreuve sans y avoir été autorisée par le Gouvernement ou son délégué sera punie des mêmes peines. »

### 4. Modalités de passation

Les épreuves se dérouleront dans toutes les écoles la matinée du **jeudi 17 juin 2021**.

Les conditions de passation des épreuves sont adaptées aux conditions sanitaires. La direction, dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ou le pouvoir organisateur, dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, s'assurera que le nombre d'élèves rassemblés pour la passation n'est pas supérieur à celui d'un groupe classe.

Chaque épreuve devra commencer **entre 8 h 15 et 8 h 45**. Le temps prévu pour l'épreuve est de quatre périodes de 50 minutes **effectives**. Elle commence dès le moment où les élèves sont en possession de tous les documents.

Pour éviter des échanges entre élèves non souhaités dans le cadre d'une épreuve d'argumentation, l'organisation d'une pause collective n'est pas autorisée. Il est renvoyé, pour les élèves qui devraient quitter individuellement le local pendant l'évaluation, aux dispositions habituellement adoptées par l'établissement.

Le professeur distribuera le livret (dans le cas de la version standard) ou les 2 livrets (dans le cas des versions adaptées V1 et V2) destiné(s) aux élèves et veillera à ce que ceux-ci lisent attentivement la consigne générale.

L'élève aura à sa disposition dictionnaire(s) et grammaire(s). **Il se munira de feuilles de brouillon.**

Seules les réponses transcrites sur le questionnaire seront prises en considération.

## **5. Adaptations de l'épreuve**

Nous rappelons que tout élève présentant des besoins spécifiques peut bénéficier d'aménagements lors de la passation de l'épreuve. Certains aménagements peuvent être organisés sans qu'une demande ne doive être introduite auprès de l'Administration (allongement de la durée de passation, relance attentionnelle de la part de l'enseignant). Pour autant, ils ne peuvent s'improviser le jour de la passation de l'épreuve et doivent faire partie des adaptations habituellement utilisées en classe.

D'autres adaptations (utilisation de certains logiciels...) nécessitent certaines démarches, comme le diagnostic d'un trouble par un professionnel de santé.

Tous les détails relatifs aux aménagements sont exposés dans la circulaire 7972 du 16 février 2021 « Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » et « CESS » de l'année scolaire 2020-2021 » que nous recommandons de consulter attentivement.

Nous invitons les enseignants à s'enquérir auprès de leur direction des dispositions particulières à prendre vis-à-vis des élèves dont ils auront la charge.

## 6. Modalités de correction et d'encodage des résultats

Le **guide de correction** sera disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée à l'issue de la matinée d'épreuve, **le jeudi 17 juin à 12 heures**. Il donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies, ainsi que les instructions d'encodage et de transmission des résultats à l'Administration.

Comme annoncé dans la circulaire 7972 précitée, l'encodage et la transmission des résultats s'effectueront à partir des grilles préremplies par l'Administration, communiquées par mail aux directions le 7 juin 2021. Celles-ci sont préremplies avec les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, afin d'alléger la tâche d'encodage des écoles.

Vous trouverez déjà la grille d'évaluation de l'épreuve de transition et celle de l'épreuve de qualification en annexes de ce guide. Elles sont identiques à celles mises en ligne sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) depuis février 2021 et se présenteront sous la même forme dans le questionnaire de l'élève.

Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du pouvoir organisateur qui peut déléguer celle-ci aux directions.

## MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

Le seuil de réussite est fixé à 50% des points pour la présente épreuve.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des compétences visées dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve - pour autant que son absence soit justifiée conformément à l'article 4, § 1er, 1° à 5° et § 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 1998 relatif à la fréquentation scolaire - maîtrise la compétence visée. Le conseil de classe doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

## RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction générale du Pilotage du Système éducatif visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2021.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de français pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/cess-FR-2021>

Il sera également possible à partir du 21 juin 2021 de télécharger le questionnaire sur la plateforme sécurisée.

Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2021*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur [www.enseignement.be/cess](http://www.enseignement.be/cess), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

# CONTACTS UTILES

## Pour une question d'ordre général

- **Mélanie Bost**  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif  
02 690 82 26  
[melanie.bost@cfwb.be](mailto:melanie.bost@cfwb.be)

## Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour le CESS français :**  
02 690 81 90  
  
Le jeudi 17 juin de 13 h à 16 h et les vendredi 18 et lundi 21 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

## Pour une question relative à l'encodage des résultats

- **Adrien ALLART**  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif  
02 690 80 37  
[adrien.allart@cfwb.be](mailto:adrien.allart@cfwb.be)
- **Thierry LIBERT**  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif  
02 451 63 71  
[thierry.libert@cfwb.be](mailto:thierry.libert@cfwb.be)

Pour toute autre question ou commentaire : [cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

**Annexe 1 :**  
**grille d'évaluation de l'épreuve de transition**

# GRILLE D'ÉVALUATION

## Partie 1 - Compréhension à la lecture

Total partie 1

/ 12

## Partie 2 - Rédaction d'une lettre ouverte

### Attention

En conformité avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire\*, un texte qui ne respecte pas les **valeurs démocratiques** se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Respect de l'intention et du genre » (-55 points).

Un texte essentiellement composé de « **copier-coller** » se voit attribuer 0 pour l'indicateur **1.4** (-30 points) et pour le critère « Respect des normes linguistiques » (-20 points).

Un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer 0 pour les indicateurs **1.6** (-6 points) et **3.3** (-4 points).

\* Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 6, 3°

Critères	Indicateurs**	Niveaux de maîtrise	Pondération
Respect de l'intention et du genre / 55	1.1. Présentation de la thématique du portefeuille de documents	Pertinente et suffisante	3
		Pertinente mais insuffisante	1
		Non pertinente ou absente	0
	1.2. Mention de l'opinion à laquelle on réagit et de ses références	Fidèle et complète	3
		Non fidèle ou incomplète	0
	1.3. Présence d'une thèse pertinente à l'opinion à laquelle on réagit	Présente	4
		Absente	0
	1.4. Développement personnel de chaque argument pertinent	Argument 1 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou copié/collé	10 7 3 0
Argument 2 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou copié/collé		10 7 3 0	
Argument 3 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou copié/collé		10 7 3 0	
1.5. Conclusion	Pertinente et suffisante Pertinente et insuffisante Non pertinente ou absente	5 2 0	
1.6. Énonciation adaptée à la situation de communication	Adaptée Partiellement adaptée Peu adaptée Non adaptée	6 4 2 0	
	1.7. Cohérence de l'argumentation	Aucune incohérence Une ou plusieurs incohérence(s)	4 0
Cohésion textuelle / 13	2.1. Progression argumentative	Logique Non logique	4 0
		2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions)	Aucune ou une seule erreur
Deux ou trois erreurs	6		
Quatre ou cinq erreurs	3		
Plus de cinq erreurs	0		
Respect des normes linguistiques / 20	3.1. Orthographe	99% de formes correctes	8 - 7
		98% de formes correctes	6 - 5
		97% de formes correctes	4 - 3
96% de formes correctes		2 - 1	
Moins de 96% de formes correctes		0	
3.2. Syntaxe et ponctuation		8 - 7 - 6 - 5 4 - 3 - 2 - 1 - 0	
3.3. Lexique	Aucune erreur	4	
	Une erreur	3	
	Deux erreurs	2	
	Trois erreurs	1	
	Plus de trois erreurs	0	
<b>Total partie 2</b>			<b>/ 88</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>/ 100</b>

\*\* Les indicateurs en gris permettent également d'évaluer la compréhension à la lecture.

**Annexe 2 :**  
**grille d'évaluation de l'épreuve de qualification**

# GRILLE D'ÉVALUATION

## Partie 1 - Compréhension à la lecture

Total partie 1

/ 12

## Partie 2 - Rédaction d'un courrier de lecteur

### Attention

En conformité avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire, un texte qui ne respecte pas les **valeurs démocratiques**\* se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Pertinence » (-55 points).

Un texte essentiellement composé de « **copier-coller** » se voit attribuer 0 pour l'indicateur **1.4** (-30 points) et pour le critère « Recevabilité » (-20 points).

Un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer 0 pour les indicateurs **1.6** (-6 points) et **3.3** (-4 points).

---

\* Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 6, 3°

Critères	Indicateurs**	Niveaux de maîtrise	Pondération
<b>Pertinence</b> / 55	1.1. Présentation de la thématique du portefeuille de documents	Pertinente et suffisante	3
		Pertinente mais insuffisante	1
		Non pertinente ou absente	0
	1.2. Mention de l'opinion à laquelle on réagit et de son auteur	Fidèle et complète	3
		Non fidèle ou incomplète	0
	1.3. Présence d'une thèse pertinente à l'opinion à laquelle on réagit	Présente	4
		Absente	0
	1.4. Développement personnel de chaque argument pertinent	Argument 1 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou copié/collé	10 7 3 0
Argument 2 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou copié/collé		10 7 3 0	
Argument 3 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou copié/collé		10 7 3 0	
1.5. Conclusion	Pertinente et suffisante Pertinente et insuffisante Non pertinente ou absente	5 2 0	
1.6. Énonciation adaptée à la situation de communication	Adaptée Partiellement adaptée Peu adaptée Non adaptée	6 4 2 0	
	1.7. Cohérence de l'argumentation	Aucune incohérence Une ou plusieurs incohérence(s)	4 0
<b>Intelligibilité</b> / 13	2.1. Progression argumentative	Logique Non logique	4 0
		2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions)	Aucune ou une seule erreur
Deux ou trois erreurs	6		
Quatre ou cinq erreurs	3		
Plus de cinq erreurs	0		
<b>Recevabilité</b> / 20	3.1. Orthographe	99% de formes correctes	8 - 7
		98% de formes correctes	6 - 5
		97% de formes correctes	4 - 3
96% de formes correctes		2 - 1	
Moins de 96% de formes correctes		0	
3.2. Syntaxe et ponctuation		8 - 7 - 6 - 5 4 - 3 - 2 - 1 - 0	
3.3. Lexique	Aucune erreur	4	
	Une erreur	3	
	Deux erreurs	2	
	Trois erreurs	1	
	Plus de trois erreurs	0	
<b>Total partie 2</b>			<b>/ 88</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>/ 100</b>

\*\* Les indicateurs en gris permettent également d'évaluer la compréhension à la lecture.

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | 6G-6AT-6TT

# CESS2020

## FRANÇAIS

### GUIDE DE CORRECTION



PASSATION JUIN 2021

# SOMMAIRE

<b>Avant-propos .....</b>	<b>3</b>
<b>Appréciation des compétences de lecture et d'écriture .....</b>	<b>5</b>
<b>Partie 1 : compréhension à la lecture .....</b>	<b>5</b>
<b>Partie 2 : rédaction d'une lettre ouverte .....</b>	<b>9</b>
<b>Annexe : tableaux de conversion.....</b>	<b>15</b>
<b>Modalités de réussite .....</b>	<b>17</b>
<b>Encodage et calcul des résultats .....</b>	<b>17</b>
<b>Transmission des résultats .....</b>	<b>18</b>
<b>Retour qualitatif sur l'épreuve .....</b>	<b>19</b>
<b>Contacts utiles .....</b>	<b>20</b>

## Avant-propos

Cette année, l'épreuve externe certificative commune au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) évalue **la compétence de lecture à partir d'un questionnaire et la compétence d'écriture à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une opinion (lettre ouverte).**

La participation à cette épreuve est **obligatoire**. Sa mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base.

### COMPÉTENCES TERMINALES MOBILISÉES ET ÉVALUÉES DANS L'ÉPREUVE

La liste ci-dessous est extraite du référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français - Humanités générales et technologiques* (1999). Elle reprend les compétences mises en œuvre dans la présente épreuve.

#### LIRE

##### **Orienter sa lecture en fonction de la situation de communication**

Tenir compte des facteurs qui influencent la lecture : le projet du lecteur (s'informer, comprendre, comprendre des consignes)

Adapter son mode et son rythme de lecture aux spécificités du texte et aux finalités de la lecture

##### **Construire du sens**

a) Le(s) sens littéral (littéraux)

b) Le(s) sens inférentiel(s) : ce que le texte ne dit pas explicitement

##### **Exercer son esprit critique**

Distinguer l'essentiel de l'accessoire

Identifier l'énonciateur du texte et le point de vue qu'il adopte, ainsi que le destinataire

##### **Identifier, comprendre et interpréter différents types de textes**

Identifier dans un texte des éléments constitutifs du texte argumenté

#### ÉCRIRE

##### **Orienter son écrit en fonction de la situation de communication**

Choisir et mettre en œuvre un niveau de langue

##### **Produire différents types et genres de textes**

Le texte argumenté : la lettre ouverte

##### **Mettre en œuvre, à cet effet, les phases du processus d'écriture**

**1° Comprendre et/ou déterminer le sujet**

**2° Rechercher des idées**

**3° Élaborer un plan** (classer ses idées selon des axes thématiques, logiques, argumentatifs...)

**4° Rédiger**

-exprimer différents rapports logiques (cause, opposition, conséquence)

-maîtriser l'usage des articulateurs textuels

-maîtriser la gestion des paragraphes, des espacements et des alinéas

-employer de manière cohérente les pronoms, les démonstratifs et les possessifs pour créer des anaphores (renvoi à un terme antécédent)

-mettre en œuvre adéquatement la progression thématique

-utiliser des mots et des expressions qui appartiennent à un niveau de langue adéquat et qui expriment précisément ce que l'on veut dire

-respecter les règles de la syntaxe

-utiliser la ponctuation à bon escient

-orthographier correctement ses textes (selon des critères contractuels) avec l'aide du dictionnaire et d'ouvrages de référence

**5° Se relire et se corriger**

**POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :**

Le numéro de téléphone d'accès à la permanence CESS français est le suivant : **02.690.81.90.**

Permanence le jour de l'épreuve de 13h à 16h, les deux jours ouvrables suivants de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

## APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

Dans la première partie de l'épreuve, l'élève est amené à lire trois documents et à répondre à une question de compréhension. Il est ensuite invité à rédiger une lettre ouverte en réaction à une opinion.

Dans le cadre de cette épreuve, la lettre ouverte se définit comme un texte argumenté publié dans un média en réaction à des propos diffusés. Elle s'adresse à leur(s) auteur(s) en vue de défendre une opinion personnelle relative à ces propos. L'élève réagit à une opinion formulée dans un des documents et mise en exergue dans la consigne. Il présente cette opinion, défend une thèse, propose une argumentation personnelle et conclut. Les trois documents peuvent servir de support à la réflexion.

**Document 1 : Jeunes et médias sociaux. Quels enjeux ?**

**Document 2 : L'homme nu. La dictature invisible du numérique**

**Document 3 : Internet renforce le pouvoir de la société civile**

### Partie 1 - Compréhension à la lecture

/ 12

**Selon les documents 1, 2 et 3, Internet et les médias sociaux constituent des outils et des menaces pour la citoyenneté.**

**Complétez le tableau ci-dessous en reformulant les éléments de réponse (une idée par case blanche).**

1 point par réponse correcte et reformulée.

Il est attendu que l'élève se réapproprie personnellement les informations en les transcrivant dans ses propres mots. Le copier-coller n'est pas admis.

Le correcteur acceptera toute réponse qu'il estime correcte.

#### Remarques :

Les documents présentent plus d'éléments de réponse que le nombre attendu dans le tableau.

Dans le tableau ci-dessous, les formulations en gras offrent des exemples de reformulation. Les extraits entre parenthèses permettent de situer les réponses au sein des documents.

#### Réponses possibles :

	<b>Éléments qui pourraient renforcer la citoyenneté</b>	<b>Éléments qui pourraient déforcer la citoyenneté</b>
<b>Document 1</b>  <b>Attendu : 3</b> éléments positifs, 1 négatif (4 points)	<b>- Ouverture au monde</b> (« [...] le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication [...] supprime les frontières, et des possibilités croissantes d'ouverture au monde	<b>- Manque de fiabilité des informations diffusées</b> (« [...] tous les contenus diffusés sur les médias sociaux ne sont pas fiables. »)

	<p>apparaissent »)</p> <p><b>- Mise en relation de personnes partageant les mêmes intérêts</b>  (« ils facilitent, d'une part, la communication entre personnes partageant des points communs tels qu'un même intérêt politique ou une même religion », « Par ce biais, ils favorisent la discussion, le partage d'opinion, le débat [...] »)</p> <p><b>- Mise en mouvement : solidarité</b>  (« ils favorisent [...] parfois même la mise en mouvement : mouvement de solidarité », « les médias sociaux offrent un espace de discussion et de rassemblement des personnes <i>voulant aider</i>, être solidaires », exemple des collectifs d'aide aux réfugiés)</p> <p><b>- Mise en mouvement : révolte</b>  (« ils favorisent [...] parfois même la mise en mouvement : mouvement d'opposition et de révolte », « les médias sociaux donnent également un espace à l'indignation de citoyens et citoyennes du monde, les incitant également à se mettre en action », exemple du Printemps arabe)</p> <p><b>- Accès au savoir et à la culture</b>  (« ils offrent également à leurs utilisateurs l'accès au savoir et à la culture », « Les médias sociaux sont donc vecteurs de savoir, mais sont aussi la source principale d'information », « les médias sociaux améliorent significativement l'accès des utilisateurs à la culture »)</p>	
--	--	--

<p><b>Document 2</b></p> <p><b>Attendu : 2</b> éléments négatifs (2 points)</p>		<p><b>- Contestation des gouvernements élus</b> (« Par leur puissance même et leurs ambitions, ces supermultinationales (les big data) contestent la légitimité des gouvernements élus », « Le pari de la Silicon Valley est celui de la gouvernance par les données. S'affranchir du débat politique dans un souci de performance, et remplacer les lois par des règles algorithmiques. », « Pourquoi s'appuyer sur les lois quand on a des capteurs et des boucles de rétroaction ? », « Les big data destituent les politiques. »)</p> <p><b>- Asservissement de la classe politique</b> (« La relation entre les politiques et les géants du traitement de données n'est évidemment pas à sens unique, ces derniers attendent un retour sur investissement de leurs « champions », dont ils pensent pouvoir faire à terme d'authentiques marionnettes »)</p> <p><b>- Volonté de neutraliser le citoyen vu uniquement comme producteur de données</b> (« la dépolitisation massive que l'on observe en Occident fait les affaires des big data qui rêvent de neutraliser le citoyen pour ne garder que le consommateur producteur de données. », « Ne restent que le décorum des institutions et le rendez-vous sacralisé des élections. La citoyenneté n'est plus qu'un mot fossile, vestige de l'héritage grec. »)</p>
<p><b>Document 3</b></p> <p><b>Attendu : 4</b> éléments positifs, 2 négatifs (6 points)</p>	<p><b>- Dialogue entre élus et citoyens</b> (« Il ouvre de multiples possibilités pour dialoguer avec les institutions et les élus »)</p> <p><b>- Possibilités d'engagement</b> (« Mais cela ne veut pas dire qu'Internet n'est pas en mesure d'étendre le champ d'engagement</p>	<p><b>- Diffusion d'informations fausses</b> (« Mais Internet peut aussi renforcer les divisions politiques et accroître certaines dérives sectaires, abriter des campagnes de haine virales, véhiculer de la désinformation — voire parfois de la propagande. »)</p>

	<p>de certaines personnes, tant il offre aux citoyens de nouvelles possibilités de contribuer aux institutions gouvernementales. », « il renforce le pouvoir de la société civile : des personnes ayant les mêmes préoccupations peuvent aisément créer des communautés et des lieux qui suscitent un engagement politique dans des espaces non politiques. »)</p> <p><b>- Meilleure information sur le travail des politiques</b>  (« Il n'a jamais été aussi facile d'évaluer les activités gouvernementales et de produire une recherche informée, utile à la réflexion des décideurs »)</p> <p><b>- Possibilité de contribution directe, action concrète et citoyenne</b>  (« Certains l'utilisent même pour développer des applications mobiles qui servent un objectif social — comme par exemple les applications liées aux transports en commun —, qui donnent la possibilité aux citoyens de contribuer directement à l'amélioration de leur cadre de vie. »)</p> <p><b>- Redynamisation de la démocratie</b>  (« l'externalisation ouverte (ou <i>crowdsourcing</i>) peut muscler la participation démocratique et améliorer l'efficacité des institutions politiques. »)</p> <p><b>- Meilleure compréhension des attentes des citoyens</b>  (« Investir plus sérieusement dans le suivi des médias sociaux est aussi une option pour comprendre les attentes et mieux répondre aux besoins »)</p>	<p><b>- Vecteur de divisions</b>  (« Mais Internet peut aussi renforcer les divisions politiques et accroître certaines dérives sectaires, abriter des campagnes de haine virales, véhiculer de la désinformation — voire parfois de la propagande. »)</p> <p><b>- Programme de surveillance de certains États</b>  (« Certes, étant donné les révélations récentes sur les programmes de surveillance de certains États, les citoyens peuvent raisonnablement se montrer méfiants à l'égard d'une telle approche... »)</p>
--	--	---

**Le correcteur appliquera les consignes de correction qui suivent.**

**Pour les indicateurs 1.2., 1.3., 1.4., 1.5., il tiendra également compte des apprentissages menés en classe.**

Le nombre de mots attendu (minimum 400 mots) est donné à titre indicatif, en tenant compte du temps imparti et afin de garantir une argumentation suffisamment développée.

**Consigne :**

Rédigez une lettre ouverte adressée à Marc Dugain et Christophe Labbé en réaction à leur opinion selon laquelle, **à l'ère des réseaux sociaux et du numérique, « la citoyenneté n'est plus qu'un mot fossile »** (document 2, page 8).

**Attention :**

En conformité avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire<sup>1</sup>, un texte qui ne respecte pas les **valeurs démocratiques** se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Respect de l'intention et du genre » (-55 points).

Un texte essentiellement composé de « **copier-coller** » se voit attribuer la note de 0 pour l'indicateur **1.4** (-30 points) et pour le critère « Respect des normes linguistiques » (-20 points).

Un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer la note de 0 pour les indicateurs **1.6** (-6 points) et **3.3** (-4 points).

---

<sup>1</sup> Décret « Missions » du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (CDA 21557), article 6, 3°. L'un des objectifs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est la préparation des élèves à devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures. La production de l'élève ne pourra dès lors contenir des propos injurieux ou discriminants à l'égard notamment d'un sexe, d'une communauté, d'une minorité ou d'une personne présentant une forme de handicap.

CRITÈRES	INDICATEURS <sup>2</sup>	NIVEAUX DE MAITRISE	
<b>1. RESPECT DE L'INTENTION ET DU GENRE</b> / 55	1.1. Présentation de la thématique du portefeuille de documents	Pertinente et suffisante	3
		Pertinente mais insuffisante	1
		Non pertinente ou absente	0
	1.2. Mention de l'opinion à laquelle on réagit et de ses références	Fidèle et complète	3
		Non fidèle ou incomplète	0
	1.3. Présence d'une thèse pertinente à l'opinion à laquelle on réagit	Présente	4
		Absente	0
	1.4. Développement personnel de chaque argument pertinent	Argument 1 : très bien développé suffisamment développé faiblement développé non développé ou copié-collé	10
7			
3			
Argument 2 : très bien développé suffisamment développé faiblement développé non développé ou copié-collé		10	
		7	
		3	
Argument 3 : très bien développé suffisamment développé faiblement développé non développé ou copié-collé		10	
		7	
		3	
1.5. Conclusion	Pertinente et suffisante	5	
	Pertinente et insuffisante	2	
	Non pertinente ou absente	0	
1.6. Énonciation adaptée à la situation de communication	Adaptée	6	
	Partiellement adaptée	4	
	Peu adaptée	2	
	Non adaptée	0	
1.7. Cohérence de l'argumentation	Aucune incohérence	4	
	Une ou plusieurs incohérence(s)	0	
<b>2. COHÉSION TEXTUELLE</b> / 13	2.1. Progression argumentative	Logique	4
		Non logique	0
	2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions)	Aucune ou une seule erreur	9
		Deux ou trois erreurs	6
Quatre ou cinq erreurs		3	
Plus de cinq erreurs		0	
<b>3. RESPECT DES NORMES LINGUISTIQUES</b> / 20	3.1. Orthographe	99% de formes correctes	8-7
		98% de formes correctes	6-5
		97% de formes correctes	4-3
		96% de formes correctes	2-1
		Moins de 96% de formes correctes (voir tableau de conversion p.15)	0
	3.2. Syntaxe et ponctuation	(voir tableau de conversion p.16)	8-7
			6-5
			4-3
			2-1
		0	
3.3. Lexique	Aucune erreur	4	
	Une erreur	3	
	Deux erreurs	2	
	Trois erreurs	1	
	Plus de trois erreurs	0	
<b>Total partie 2</b>			<b>/ 88</b>

<sup>2</sup> Les indicateurs en gris permettent également d'évaluer la compréhension à la lecture.

La lettre ouverte met en œuvre des compétences de lecture et d'écriture. Elle rend compte notamment de la manière dont l'élève a compris l'opinion à laquelle il réagit et le document dont elle est issue.

Ainsi, les erreurs de compréhension seront pénalisées au sein des indicateurs **1.1.**, **1.2.**, **1.3.** et **1.4.** Ils figurent en grisé dans la grille d'évaluation.

**Rappel** : un texte qui ne respecte pas les **valeurs démocratiques** se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Respect de l'intention et du genre » (indicateurs **1.1.** à **1.7.**) (-55 points).

### **1.1 Présentation de la thématique du portefeuille de documents**

Le correcteur vérifiera que le rappel de la thématique présenté par l'élève est fidèle à la thématique du portefeuille de documents.

Exemple de rappel de la thématique :

Le portefeuille de documents est consacré à l'influence des réseaux sociaux/des nouvelles technologies du numérique sur la citoyenneté.

Le correcteur vérifiera également que la présentation de la thématique est suffisante pour la bonne compréhension du lecteur qui n'a pas accès aux documents.

Pertinente et suffisante	3
Pertinente mais insuffisante	1
Non pertinente ou absente	0

### **1.2 Mention de l'opinion à laquelle on réagit et de ses références**

Le correcteur évaluera la fidélité de la reprise de l'opinion à laquelle l'élève réagit (sous forme de citation ou de reformulation), ainsi que ses références.

Le degré de complétude de celles-ci restera à l'appréciation du correcteur, selon ce qui a été enseigné en classe.

Fidèle et complète	3
Non fidèle ou incomplète	0

### **1.3 Présence d'une thèse pertinente à l'opinion à laquelle on réagit**

La thèse est pertinente si elle s'articule aux propos tenus par Marc Dugain et Christophe Labbé et ne manifeste aucune erreur de compréhension. Elle peut être exprimée dans l'introduction, dans la conclusion ou être implicite mais aisément inférable.

L'élève peut réagir aux propos en exprimant soit :

- son accord ;
- son désaccord ;
- un point de vue nuancé.

Si la thèse n'est pas pertinente, elle est considérée comme absente.

Présente	4
Absente	0

#### 1.4 Développement personnel de chaque argument pertinent

**Rappel** : un texte essentiellement composé de « copier-coller » se voit attribuer la note de 0 pour l'indicateur 1.4. (-30 points).

Seuls les arguments pertinents à une thèse recevable seront pris en considération. Les arguments non pertinents reçoivent la note de 0.

L'élève est autorisé à reprendre certaines citations tout en les signalant, mais un argumentaire essentiellement composé de « copier-coller » est pénalisé. Lorsque les « copier-coller » n'apparaissent pas dans la totalité de l'argumentaire, seul(s) l'(les) argument(s) concerné(s) est (sont) pénalisé(s).

Les arguments peuvent être inspirés par les textes mais leur développement doit faire appel à une formulation et à des exemples personnels.

La qualité d'un argument se mesure à la clarté de sa formulation, aux subtilités de son développement (explicitation du raisonnement et du lien à la thèse, exemples adéquats et développés, contre-argumentation...) ainsi qu'à sa cohérence interne.

Le correcteur évaluera le niveau de développement de chaque argument en fonction des apprentissages menés en classe.

Lorsqu'un argument est fondé sur une erreur de compréhension manifeste des textes sources, il est considéré comme « non développé ».

Argument 1 : très bien développé	10
suffisamment développé	7
faiblement développé	3
non développé ou copié-collé	0
Argument 2 : très bien développé	10
suffisamment développé	7
faiblement développé	3
non développé ou copié-collé	0
Argument 3 : très bien développé	10
suffisamment développé	7
faiblement développé	3
non développé ou copié-collé	0

#### 1.5. Conclusion

La conclusion marque l'aboutissement du développement. Selon les apprentissages menés, elle récapitule la thèse et l'argumentaire, dresse un bilan, élargit le sujet ...

Pertinente et suffisante	5
Pertinente mais insuffisante	2
Non pertinente ou absente	0

## 1.6. Énonciation adaptée à la situation de communication

**Rappel** : un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer la note de 0 pour l'indicateur 1.6. (-6 points).

Une énonciation adaptée et courtoise comporte 4 aspects :

- l'élève s'adresse aux auteurs des propos auxquels il réagit ;
- il adopte un registre de langue courant voire soutenu ;
- il opère les rappels nécessaires à la bonne compréhension du lecteur ;
- l'énonciation est marquée et impliquée (l'élève fera usage de modalisateurs soulignant sa subjectivité et sa volonté de convaincre<sup>3</sup>).

Énonciation adaptée : présence des 4 aspects	6
Énonciation partiellement adaptée : présence de 3 aspects	4
Énonciation peu adaptée : présence de 2 aspects	2
Énonciation non adaptée : moins de 2 aspects ou manque de courtoisie	0

## 1.7. Cohérence de l'argumentation

Il importe que l'argumentaire forme un tout cohérent et que les arguments ne se contredisent pas.

Aucune incohérence	4
Une ou plusieurs incohérence(s)	0

## 2. CRITÈRE DE COHÉSION TEXTUELLE

/ 13

### 2.1. Progression argumentative

L'efficacité de la progression argumentative se mesure à la logique de l'organisation des arguments (du général au particulier, du passé au présent, selon une force croissante ou décroissante, en respectant la dialectique...).

Logique	4
Non logique	0

### 2.2. Organisateurs textuels

Les organisateurs textuels assurent la cohésion du texte et soulignent les relations entre les idées.

Sont notamment considérés comme des erreurs :

- l'absence de segmentation en paragraphes ;
- l'emploi erroné de connecteurs ;
- la mauvaise maîtrise du système anaphorique.

<sup>3</sup> **Champs lexicaux** renforçant la subjectivité : vocabulaire mélioratif ou péjoratif, verbes d'opinion et de sentiment, interjections, ponctuation expressive, figures de style... **Procédés rhétoriques** : interrogation, interpellation, emploi du conditionnel, de l'impératif...

Aucune ou une seule erreur	9
Deux ou trois erreurs	6
Quatre ou cinq erreurs	3
Plus de cinq erreurs	0

### 3. CRITÈRE DE RESPECT DES NORMES LINGUISTIQUES

/ 20

**Rappel** : un texte essentiellement composé de « copier-coller » se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Respect des normes linguistiques » (3.1., 3.2. et 3.3.) (-20 points).

#### 3.1. Orthographe

Il convient de ne pas sanctionner plusieurs fois la même erreur d'orthographe d'usage. Il revient au correcteur d'évaluer l'impact des erreurs sur la recevabilité : une marge est ainsi proposée pour chaque pourcentage d'erreurs.

99% de formes correctes	8 - 7
98% de formes correctes	6 - 5
97% de formes correctes	4 - 3
96% de formes correctes	2 - 1
Moins de 96% de formes correctes	0

Un tableau de conversion est mis à disposition en annexe (p. 15).

#### 3.2. Syntaxe et ponctuation

Syntaxe et ponctuation sont ici associées car elles sont souvent liées. Le correcteur sanctionnera toute erreur qui **entrave la compréhension** du texte, notamment :

- l'absence d'un mot ;
- une rupture de construction ;
- une erreur de concordance des temps ;
- l'emploi erroné d'un mode, d'un temps verbal ;
- une erreur flagrante de ponctuation ;
- ...

Il s'agit de ne sanctionner que les erreurs **flagrantes** en tenant compte du tableau de conversion fourni en annexe (p. 16). Ce dernier détermine le nombre d'erreurs toléré en fonction du nombre de mots que compte la production et laisse une marge de manœuvre à l'évaluateur.

#### 3.3. Lexique

**Rappel** : un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer la note de 0 pour l'indicateur 3.3. (-4 points).

Le correcteur sanctionnera l'utilisation d'un terme inadéquat (impropre, erroné, imprécis, inadapté à la situation de communication...).

Aucune erreur	4
Une erreur	3
Deux erreurs	2
Trois erreurs	1
Plus de trois erreurs	0

## Annexe : tableaux de conversion

### Orthographe

	99% de formes correctes	98% de formes correctes	97% de formes correctes	96% de formes correctes	Moins de 96% de formes correctes
Points attribués	8-7 points	6-5 points	4-3 points	2-1 points	0 point
Nombre de mots	Nombre d'erreurs toléré par pourcentage de formes correctes				
600	6 à 11 erreurs	12 à 17 erreurs	18 à 23 erreurs	24 à 29 erreurs	30 erreurs ou +
590	6 à 11	12 à 17	18 à 23	24 à 29	30
580	6 à 11	12 à 17	18 à 22	23 à 28	29
570	6 à 11	12 à 16	17 à 22	23 à 28	29
560	6 à 10	11 à 16	17 à 21	22 à 27	28
550	6 à 10	11 à 16	17 à 21	22 à 27	28
540	5 à 10	11 à 15	16 à 21	22 à 26	27
530	5 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 26	27
520	5 à 9	10 à 15	16 à 20	21 à 25	26
510	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 25	26
500	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25
490	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25
480	5 à 9	10 à 13	14 à 18	19 à 23	24
470	5 à 8	9 à 13	14 à 18	19 à 23	24
460	5 à 8	9 à 13	14 à 17	18 à 22	23
450	5 à 8	9 à 13	14 à 17	18 à 22	23
440	4 à 8	9 à 12	13 à 17	18 à 21	22
430	4 à 8	9 à 12	13 à 16	17 à 21	22
420	4 à 7	8 à 12	13 à 16	17 à 20	21
410	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 à 20	21
400	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 à 19	20
390	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 à 19	20
380	4 à 7	8 à 10	11 à 14	15 à 18	19
370	4 à 6	7 à 10	11 à 14	15 à 18	19
360	4 à 6	7 à 10	11 à 13	14 à 17	18
350	4 à 6	7 à 10	11 à 13	14 à 17	18
340	3 à 6	7 à 9	10 à 13	14 à 16	17
330	3 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 16	17
320	3 à 5	6 à 9	10 à 12	13 à 15	16
310	3 à 5	6 à 8	9 à 11	12 à 15	16
300	3 à 5	6 à 8	9 à 11	12 à 14	15
290	3 à 5	6 à 8	9 à 11	12 à 14	15
280	3 à 5	6 à 7	8 à 10	11 à 13	14
270	3 à 4	5 à 7	8 à 10	11 à 13	14
260	3 à 4	5 à 7	8 à 9	10 à 12	13
250	3 à 4	5 à 7	8 à 9	10 à 12	13
240	2 à 4	5 à 6	7 à 9	10 à 11	12
230	2 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 11	12
220	2 à 3	4 à 6	7 à 8	9 à 10	11
210	2 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 10	11
200	2 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10

## Syntaxe et ponctuation

<b>Points attribués selon le nombre d'erreurs</b>  <b>Nombre de mots</b>	<b>8 - 7 points</b>	<b>6 - 5 points</b>	<b>4 - 3 points</b>	<b>2 - 1 point(s)</b>	<b>0 point</b>
Plus de 450 mots	0 - 3 erreur(s)	4 - 7 erreurs	8 - 11 erreurs	12 - 15 erreurs	Plus de 15 erreurs
Entre 350 et 450 mots	0 - 2	3 - 5	6 - 8	9 - 11	Plus de 11 erreurs
Moins de 350 mots	0 - 1	2 - 3	4 - 5	6 - 7	Plus de 7 erreurs

## MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne les compétences ciblées dans la discipline évaluée et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

Le seuil de réussite est fixé à 50% des points pour la présente épreuve.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des compétences visées dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve - pour autant que son absence soit justifiée conformément à l'article 4, § 1<sup>er</sup>, 1° à 5° et § 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 1998 relatif à la fréquentation scolaire - maîtrise les compétences visées. Le conseil de classe doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève. Il fait porter au dossier tout autre élément qu'il estime utile.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

### Dispositions spécifiques à la crise sanitaire

Le Service général de l'Inspection a travaillé, en collaboration avec la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations, à identifier les essentiels parmi les savoirs, savoir-faire et compétences définis dans les référentiels actuellement en vigueur. La cohérence entre les essentiels sélectionnés et les épreuves externes certificatives de 2020 a été vérifiée.

Pour ce qui concerne les évaluations externes liées au CESS, qui évaluent essentiellement des compétences entrainées au cours des deuxième et troisième degrés, et une partie des compétences seulement, l'impact de la situation sanitaire sur la préparation des élèves aux épreuves est limité.

## ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

L'encodage des résultats et leur transmission à l'Administration s'effectue en remplissant une grille dans un fichier tableur au format .xlsx.

Afin d'alléger la tâche d'encodage des écoles, les grilles préremplies par l'Administration ont été envoyées par mail aux directions le **7 juin 2021**. Ces grilles comportent déjà les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, en plus du code FASE de l'école et de l'implantation. Il ne reste plus à l'encodeur qu'à indiquer, pour chaque élève, les cotes obtenues par indicateur. Il est toujours possible d'ajouter un ou plusieurs élèves manuellement à la suite de la liste.

Si l'Administration n'a pas reçu de l'école en février ou mars la liste des élèves répartis par classe, ces différents champs devront être remplis manuellement.

Un mode d'emploi détaillé figure à l'onglet « **Instructions** » de la grille.

Le fichier d'encodage permet :

- le calcul du score global de chaque élève ;
- l'encodage des résultats des élèves à chaque épreuve, afin de les envoyer à la Direction générale du Pilotage du Système éducatif ;
- la création automatique de bilans imprimables, utiles lors des conseils de classe ;
- l'analyse des résultats par élève et par compétence, ainsi qu'une vision des résultats de la classe pour permettre de mieux évaluer celle-ci.

Une fois l'encodage complété (onglet « **Encodage** »), la feuille d'encodage génère automatiquement deux séries de données.

À l'onglet « **Bilans** », une feuille par élève reprend son résultat total et par indicateur, ainsi que le statut des données collectées (données complètes, incomplètes, élève absent, élève partiellement absent). Ces feuilles peuvent être imprimées pour les conseils de classe.

À l'onglet « **Analyses** », un tableau général consigne les résultats par élève et par indicateur, la moyenne des résultats de la classe, l'écart-type calculé entre les résultats des élèves ainsi que les taux de réussite, globaux et par indicateur.

L'encodage sera effectué pour chacune des classes, par discipline.

## TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Chaque enseignant remet les grilles d'encodage complétées par les résultats de ses élèves à la direction de son école.

La direction envoie les grilles d'encodage par courriel. Celles-ci doivent être renvoyées, **pour le 30 juin 2021** au plus tard, à l'adresse générique pour sa province/région :

Province du Hainaut	<a href="mailto:hainaut.resultats@cfwb.be">hainaut.resultats@cfwb.be</a>
Province de Liège	<a href="mailto:liege.resultats@cfwb.be">liege.resultats@cfwb.be</a>
Province du Luxembourg	<a href="mailto:luxembourg.resultats@cfwb.be">luxembourg.resultats@cfwb.be</a>
Province du Brabant wallon	<a href="mailto:bw.resultats@cfwb.be">bw.resultats@cfwb.be</a>
Province de Namur	<a href="mailto:namur.resultats@cfwb.be">namur.resultats@cfwb.be</a>
Région de Bruxelles-Capitale	<a href="mailto:bruxelles.resultats@cfwb.be">bruxelles.resultats@cfwb.be</a>

## Confidentialité des résultats

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

## RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction générale du Pilotage du Système éducatif visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2021.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de français pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/cess-FR-2021>

Il sera également possible à partir du 21 juin 2021 de télécharger le questionnaire sur la plateforme sécurisée.

Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2021*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur [www.enseignement.be/cess](http://www.enseignement.be/cess), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

## CONTACTS UTILES

### Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour le français :**

02 690 81 90

Le jeudi 17 juin de 13 h à 16 h et les vendredi 18 et lundi 21 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

### Pour une question relative à l'encodage des résultats

- **Adrien Allart**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 690 80 37

[adrien.allart@cfwb.be](mailto:adrien.allart@cfwb.be)

- **Thierry Libert**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 451 63 71

[thierry.libert@cfwb.be](mailto:thierry.libert@cfwb.be)

### Pour une question d'ordre général

- **Mélanie Bost**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 690 82 26

[melanie.bost@cfwb.be](mailto:melanie.bost@cfwb.be)

### Pour toute autre question ou tout commentaire

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)